

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2227

Edition du
26 novembre 2018

DANS CE NUMÉRO

La CEDH est sauvée, les droits populaires aussi (Jean-Daniel Delley)

L'UDC battue, reste à mieux gérer la conciliation entre initiative populaire et droit international

Le Pacte des Nations unies pour les migrations est conforme à l'intérêt de la Suisse (François Nordmann)

Une valse-hésitation dommageable pour l'équilibre des institutions

AVS 21: une consultation qui révèle des positions inconciliables (Danielle Axelroud Buchmann)

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (4 / 4)

Quand anciennes et anciens de la LMR se racontent (Pierre Jeanneret)

Jacqueline Heinen... et 110 autres, «1968... Des années d'espoirs», Lausanne, Antipodes, 2018, 327 pages

Crises économiques et néolibéralisme (1 / 3): l'austérité n'engendre pas la confiance (Jean-Pierre Ghelfi)

Est-ce vraiment si compliqué de lutter contre les crises?

Correction (Rédaction)

La CEDH est sauve, les droits populaires aussi

L'UDC battue, reste à mieux gérer la conciliation entre initiative populaire et droit international

Jean-Daniel Delley - 26 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34045>

L'échec de l'initiative «*pour l'autodétermination*» ne peut que nous réjouir. Pourtant l'importance des enjeux – protection des droits fondamentaux, respect des principes de l'Etat de droit et des engagements internationaux – aurait justifié un score plus net encore que les 66% de refus enregistrés.

Malgré les dénégations de l'UDC, son initiative devait conduire à l'affaiblissement de la protection des droits fondamentaux. Rappelons la déclaration de [Toni Brunner](#), alors président du parti, en 2013: «*Nous étudions une initiative pour la dénonciation de la Convention européenne des droits de l'homme*» (CEDH). Le camouflage progressif auquel se sont livrés les initiants n'y change rien.

D'abord «*Le droit suisse au lieu des juges étrangers*», puis «*Le droit national avant le droit international*», ensuite l'autodétermination et finalement une campagne centrée sur la défense de la démocratie directe, autant de déguisements pour cacher la véritable cible. Le catalogue des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale rendrait superflue l'intervention des juges de Strasbourg, n'ont cessé de prétendre les tenants de l'initiative. Une affirmation erronée, bien sûr, puisque la

Suisse ne connaît pas de contrôle de constitutionnalité, un contrôle auquel d'ailleurs l'UDC s'est toujours opposée. Sans CEDH, pas de garantie des droits fondamentaux face à des actes du Parlement ou du constituant.

On se souvient du [jugement](#) qui a fait déborder le vase pour l'UDC. En 2012, les juges de Mon-Repos cassent la décision d'expulsion d'un étranger établi en Suisse dès son plus jeune âge, coupable d'un délit de drogue et condamné avec sursis. Si l'expulsion était conforme à l'article 121 de la Constitution fédérale adoptée en [votation populaire](#) en novembre 2010, selon le Tribunal fédéral elle contrevient en revanche au principe de proportionnalité ancré tant dans le droit suisse que dans la CEDH.

L'autodétermination version UDC fait donc peu de cas d'un principe fondamental de l'Etat de droit, tout comme de celui de la séparation des pouvoirs.

L'initiative de l'UDC aurait soumis nos engagements internationaux à la volonté discrétionnaire d'un vote populaire. Non pas que ces engagements ne puissent être dénoncés: la Suisse peut se retirer d'un traité, mais la question doit alors être clairement exprimée. C'est la [question](#) que l'UDC veut soumettre prochainement au souverain au sujet de la libre

circulation. Mais l'initiative d'autodétermination, elle, ne jouait pas franc jeu. Elle aurait permis de remettre en cause nos engagements par la bande, en autorisant la Suisse à ne pas respecter telle ou telle disposition d'un traité: un engagement à la carte en quelque sorte, qui aurait gravement écorné la crédibilité de la Suisse auprès de ses partenaires.

Pourtant un tiers de l'électorat n'a pas perçu ces enjeux ou a fait délibérément l'impasse sur des principes fondateurs d'une société démocratique. C'est bien le signe que l'exercice de la démocratie directe est plus délicat dès lors qu'un objet entre en conflit avec un accord international auquel la Suisse est partie.

Dans ce cas de figure, le citoyen est rarement au clair sur les conséquences de son choix. Prenons l'exemple de l'initiative «*contre l'immigration de masse*». Avant la votation, le Conseil fédéral a défendu le point de vue que l'acceptation de cette initiative conduirait à la dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes. L'UDC prétendait le contraire. L'initiative adoptée, l'UDC défendit la nécessité de dénoncer l'Accord, alors que le gouvernement n'y vit soudain plus motif d'une rupture... Bref une situation qui ne permet pas

un choix éclairé de la part du citoyen.

En cas d'acceptation d'une initiative problématique, les autorités s'en sortent en procédant à une mise en œuvre partielle, de manière à respecter nos engagements internationaux. Ainsi les contingents stipulés par l'initiative «*contre l'immigration de masse*» sont devenus une simple priorité

d'embauche pour les résidents helvétiques. Cette démarche pragmatique peut passer pour une trahison de la volonté populaire. Pour autant qu'on puisse parler de volonté populaire quand les citoyens ne se prononcent pas en connaissance de cause, trompés qu'ils sont par des textes volontairement équivoques.

L'invalidation par le Parlement

des initiatives considérées comme contraires au droit international permettrait d'éviter cet écueil. Mais elle serait plus mal perçue encore.

Le moyen d'éviter la mise en œuvre délibérément partielle des initiatives problématiques existe pourtant: il consiste pour les initiants à formuler des demandes claires, aussi bien quant à l'objet qu'à ses conséquences.

Le Pacte des Nations unies pour les migrations est conforme à l'intérêt de la Suisse

Une valse-hésitation dommageable pour l'équilibre des institutions

François Nordmann - 22 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34033>

Sous le nom d'Initiative de Berne, la Suisse est à l'origine du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui sera ouvert à la signature des Etats les 10 et 11 décembre prochain. En 2002, elle a lancé des consultations entre experts pour définir une approche internationale du phénomène de la migration.

Ce premier effort débouchera sur la [Déclaration de Berne](#) sur les migrations, puis un [Forum mondial](#) prendra le relais. L'Onu a fini par s'approprier ce dossier en l'intégrant aux fameux [Objectifs du développement durable](#) adoptés en 2015. La Suisse a repris le problème de la migration dans sa [stratégie nationale](#) de mise en œuvre du

développement durable sous le double aspect de «*migration et santé*» et «*migration et développement*».

En 2016, l'Assemblée générale de l'Onu décida d'élaborer un [Pacte pour la migration](#) et parallèlement un document sur la politique envers les réfugiés, sous l'empire de l'émotion suscitée par les foules de migrants du Proche-Orient qui marchaient vers l'Europe à l'été 2015. Deux des pays qui avaient accueilli le Forum mondial sur la migration et le développement, la Suisse et le Mexique, furent chargés de piloter conjointement les travaux du groupe intergouvernemental qui devait rédiger le Pacte sur les migrants; pour ce qui est des

réfugiés, la tâche incombait au Haut Commissariat aux réfugiés. L'Onu et l'Organisation internationale des migrations assurèrent le secrétariat. Il s'ensuivit une série de consultations d'experts et de gouvernements avant l'adoption le 13 juillet dernier de la version finale du Pacte.

Des lignes directrices non contraignantes

Ce document porte mal son nom: il n'a pas de caractère contraignant, à la demande notamment de l'Union européenne. C'est un ensemble de principes et d'engagements politiques destinés à organiser le parcours et la prise en charge des migrants, «*compact*» en anglais.

Tout homme a le droit de quitter son pays et d'y revenir, proclame la Déclaration universelle des droits de l'homme. Divers instruments juridiques protègent les migrants - pactes sur les droits humains, interdiction de la traite, de la discrimination et de l'exploitation, convention sur le travail des migrants, etc. Un accent particulier est mis sur les migrants les plus vulnérables, dont les femmes et les enfants. En même temps, le droit des Etats à faire respecter leur souveraineté et notamment leur législation sur l'admission des étrangers est également rappelé.

Le Pacte comporte trois parties, dix principes directeurs et 23 objectifs. Pour chaque objectif, les Etats sont invités à choisir librement des instruments facultatifs de mise en œuvre.

La première partie du Pacte offre une conception d'ensemble de la coopération internationale pour gérer les migrations. Aucun Etat ne peut prétendre régler seul la question.

La seconde partie, plus opérationnelle, indique les moyens d'éviter le processus d'une migration forcée ou désordonnée en lui fixant un cadre. Il s'agit de signaler les situations qui forcent les migrants à partir, notamment par l'échange de données et d'information, de lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en renforçant la sécurité aux frontières, d'indiquer les éléments d'une

migration sûre et ordonnée et de prévoir des mesures d'intégration et des politiques de développement dans les pays d'origine et dans les pays de destination. Le Pacte préconise également des mesures de sécurité, de protection et de sauvetage dans les pays de transit, y compris des facilités de communication.

Le thème «*migration et développement*» forme la troisième partie du document.

Une nécessaire coopération entre les Etats

Après avoir détaillé les politiques d'intégration et de développement applicable aux migrants, le Pacte souligne la nécessaire coopération entre les Etats pour assurer la réadmission des migrants qui doivent rentrer chez eux. Il rappelle l'obligation des pays d'origine de réadmettre leurs nationaux, d'aider à les identifier et à leur donner les documents nécessaires. La mise en œuvre des engagements volontaires pris, le cas échéant, par les pays signataires donnera lieu à une conférence d'examen tous les quatre ans, permettant de revoir les expériences et les pratiques des différents acteurs.

Même si le Pacte ne crée pas d'obligations nouvelles, il a été l'objet d'attaques par les milieux populistes et les mouvements hostiles aux migrants pour deux raisons principales. D'abord il s'inspire d'une philosophie réaliste, qui

voit dans la migration un phénomène irréversible, amplifié par la mondialisation, qu'il convient d'encadrer et d'humaniser à l'aide des instruments existants. Il indique la voie à suivre pour un transit et une intégration réussis, sans rien enlever au droit des Etats de refuser l'admission de migrants sur leur territoire. Mais le Pacte considère aussi que la migration est une source de développement et de prospérité dont tous les participants pourraient bénéficier au vu de la situation démographique - travail dans les pays développés vieillissants à court de main-d'œuvre, envoi d'argent aux familles restées dans les pays d'origine des migrants...

La valse-hésitation helvétique

Le [Conseil fédéral](#) n'a pu que constater que le Pacte «*correspond aux intérêts de la Suisse en matière migratoire*» et que notre pays applique déjà les recommandations du Pacte dans les divers domaines politiques envisagés, quitte à clarifier par une déclaration explicative l'un ou l'autre instrument facultatif de mise en œuvre. Il a donc décidé, en date du 10 octobre dernier, d'approuver le Pacte mondial des Nations unies sur les migrations.

Un ministre des affaires étrangères plus motivé aurait pu empêcher que des commissions parlementaires mal avisées ne remettent en cause cette décision, qui est

clairement de la compétence de l'exécutif. Aujourd'hui, on en est réduit à attendre les débats parlementaires qui

auront lieu au début décembre avant de pouvoir signer le Pacte: cette confusion des

pouvoirs nuit à l'équilibre des institutions et au fonctionnement de la Constitution fédérale.

AVS 21: une consultation qui révèle des positions inconciliables

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (4 / 4)

Danielle Axelroud Buchmann - 21 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34025>

L'étude de la centaine de [réponses](#) des participants à la consultation sur le projet du Conseil fédéral [AVS 21](#) laisse un arrière-goût amer (voir aussi DP [2223](#), [2224](#), [2225](#)). Certes, tout le monde s'accorde sur l'importance de l'AVS et sur la nécessité d'une réforme, mais les convergences s'arrêtent là.

Deux extrêmes par définition inconciliables: pour la droite, un projet basé pour 90% sur des recettes supplémentaires est inacceptable. Pour la gauche, c'est demander aux femmes de travailler une année de plus au vu des inégalités et discriminations dont elles font toujours l'objet qui s'avère inacceptable.

Égalité de droit ou égalité de fait?

Deux visions s'opposent quant à la concrétisation du principe de l'égalité inscrit à l'[article 8](#) de la Constitution: s'agit-il d'égalité de droit ou d'égalité de fait?

Sans surprise, les partis de droite, les organisations

patronales et la plupart des cantons invoquent l'égalité de droit pour justifier l'harmonisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes.

Pour les partis de gauche, les syndicats et les organisations féminines, c'est non seulement l'égalité de droit, mais surtout l'égalité de fait qui découle du principe constitutionnel. Ils peignent un état des lieux très complet et tout à fait affligeant des inégalités de fait auxquelles les femmes font face: inégalités salariales, surreprésentation des femmes dans les secteurs à bas revenus, dans le travail à temps partiel et dans les emplois atypiques, sous-représentation dans les branches bien payées, prise en charge de la majeure partie des tâches non rémunérées, écarts crasses quant aux rentes du deuxième pilier, paupérisation majoritaire des retraitées. Des inégalités auxquelles il faudrait mettre fin avant toute discussion sur l'élévation de l'âge de la retraite des femmes.

C'est bien aussi la position de

la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité: il n'est pas possible de traiter en droit de manière égale des situations de fait si manifestement inégales.

Mépris de la volonté populaire

Pour les forces de gauche, le Conseil fédéral n'a toujours pas pris la mesure du rejet de Prévoyance vieillesse 2020. Dans son rapport explicatif, celui-ci reconnaît lui-même que le projet d'«harmonisation» de l'âge de la retraite des femmes et des hommes a constitué l'un des principaux motifs des rejets des réformes depuis 20 ans. Pour bien des participants à la consultation, l'entêtement du Conseil fédéral est absolument incompréhensible.

Pour ce qui est des inégalités de fait entre les femmes et les hommes, le Conseil fédéral admet qu'il existe bel et bien un problème, mais estime qu'il s'agit de thématiques distinctes. Or, pour les Femmes socialistes par exemple, l'inégalité salariale n'est que la

pointe de l'iceberg pour ce qui est de la place des femmes dans notre société. Partant, l'on ne peut pas réduire l'argumentation à ce seul facteur.

Positions et perles sur le thème de l'égalité

Le canton de Zurich doute de l'efficacité de la révision de la loi sur l'égalité, mais soutient la retraite à 65 ans pour les femmes, avec les mesures de compensation les plus modestes. Les cantons de Genève, Neuchâtel, Saint-Gall et du Valais mentionnent les discriminations subies par les femmes pour demander des compensations plus généreuses. Fribourg et Vaud vont plus loin et s'opposent à l'élévation de l'âge de la retraite des femmes du fait des inégalités et discriminations qu'on leur fait subir.

Les Jeunes libéraux-radicaux s'investissent pour l'égalité entre hommes et femmes en saluant l'harmonisation de l'âge de la retraite, ceci sans mesures de compensation, qui ne sont pour eux pas nécessaires politiquement.

L'Alliance des sociétés féminines suisses rappelle que l'inégalité entre hommes et femmes pour ce qui est de l'âge de la retraite n'était pas une revendication des organisations féminines. Elle a été décidée par des parlementaires masculins, angoissés à l'idée que leur épouse, souvent plus jeune, ne soit pas encore disponible pour s'occuper du ménage au moment où eux-

mêmes prendraient leur retraite.

Pour l'Avivo, il est particulièrement injuste de toucher à l'âge de la retraite des femmes alors que l'on sait à quel point l'économie bénéficie des salaires plus bas qu'elles touchent. La société tout entière profite des milliards économisés grâce au travail gratuit qu'offrent les femmes par leur contribution aux tâches domestiques et à l'aide aux proches. Nombre de retraités sont bien placés pour connaître l'importance des femmes dans le rôle de proches aidants.

L'Association pour les droits des femmes (ADF) déplore l'absence de projet sociétal en vue d'assurer une meilleure répartition des tâches dans les familles entre les hommes et les femmes et *a fortiori* dans les entreprises qui ont encore beaucoup de peine à admettre les temps partiels, en particulier pour les hommes.

La Commission fédérale pour les questions féminines souligne qu'un partage des ressources libre de discriminations entre les sexes devrait être un but prioritaire de la politique sociale. Or, dans le rapport explicatif du Conseil fédéral, ce thème n'apparaît pas.

30% des femmes prennent volontiers une retraite anticipée, nous explique *die plattform* (Société suisse des employés de commerce). C'est parce qu'elles veulent davantage de loisirs, que leur salaire n'est plus nécessaire,

ou que leur conjoint ne travaille plus. Mais, pendant cette période de leur vie, combien de femmes sont souvent à la fois grand-mère, fille et femme tout en même temps, prenant soin de leurs petits-enfants, de leurs vieux parents ou de leur conjoint (Ligue suisse des femmes catholiques)? Elles n'ont souvent pas d'autre choix et, socialement, nous profitons de l'engagement de ces femmes plus âgées, obligées d'échanger leur activité lucrative pour des tâches non rémunérées (Femmes juristes Suisse).

Mesures structurelles

Les «*mesures structurelles*», qui reviennent à toutes les pages, recouvrent des exigences fort différentes. A droite, c'est un autre terme pour «*harmonisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes*», ou «*élévation générale de l'âge de la retraite*», ou encore «*diminution des prestations*».

C'est assez ironique. En effet, si l'égalité salariale entre les femmes et les hommes avait été réalisée - soyons fous - dans les 10 années après la mise en vigueur de la loi sur l'égalité, les cotisations versées - presque un milliard de francs supplémentaires auraient ainsi été versés chaque année depuis 2006 - seraient sans aucun doute suffisantes pour financer les rentes, et le fonds AVS aurait encore de beaux jours devant lui. Réaliser l'égalité salariale; quelle magnifique mesure structurelle! On se

demande vraiment pourquoi le projet du Conseil fédéral n'envisage pas sérieusement cette idée.

L'aberration de cette lacune apparaît pleinement lorsqu'on examine plus avant les mesures de compensation proposées, et cela ressort clairement des réponses des participants à la procédure de consultation: reculer d'une année la retraite des femmes rapporte un peu plus de 10 milliards de francs

entre 2022 et 2030. Mais, durant la même période, les mesures de compensation proposées mangent plus de 2 milliards de francs (variante à 400 millions) ou même 3,8 milliards de francs (variante à 800 millions). Le rapport coûts-avantages s'avère désastreux, et cela avec des mesures de compensation qui ne suscitent l'enthousiasme de personne.

Plus on avance dans l'analyse, mieux on se rend compte que la

vraie compensation passe par la concrétisation de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. C'est une mesure complexe, certes, mais «*ce n'est quand même pas plus difficile que de creuser des tunnels sous le Gothard*», comme disent les femmes du [Collectif #65NoPeanuts!](#) Des cotisations en plus sur les salaires actuellement non versés aux femmes, et ensuite: la retraite à 65 ans, pourquoi pas?

Quand anciennes et anciens de la LMR se racontent

Jacqueline Heinen... et 110 autres, «1968... Des années d'espoirs», Lausanne, Antipodes, 2018, 327 pages

Pierre Jeanneret - 20 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34008>

On pouvait craindre le pire: un florilège d'autosatisfaction et d'autocongratulation. Il n'en est rien. Jacqueline Heinen, elle-même ancienne militante de la LMR, a réussi la gageure d'opérer la synthèse de témoignages très différents et de les mettre en contexte.

[L'ouvrage](#) est passionnant, car il relate toute une époque d'intense politisation, et surtout témoigne d'esprit critique. On y lit les enthousiasmes, mais aussi les déceptions.

Tout est parti d'une enquête auprès des anciennes et anciens membres de la Ligue marxiste révolutionnaire (LMR), mouvement trotskiste devenu en 1980 parti socialiste ouvrier (PSO), ce dernier étant dissous en 1988. Sur quelque

six cents personnes entre 55 et 92 ans, cent dix, dont un tiers de femmes, ont répondu au questionnaire, une minorité de façon anonyme. Pour ne pas surcharger ce compte rendu, nous ne donnerons aucun nom, mais le lecteur les trouvera à la fin de l'ouvrage.

Une utile introduction rappelle, notamment pour celles et ceux, plus jeunes, qui ne l'auraient pas vécu, le contexte politique et social des années 1950-60: guerre d'Algérie et décolonisation, qui occupent beaucoup le Mouvement démocratique des étudiants (MDE), Marches antiatomiques de Pâques, Mai 68, guerre du Vietnam, etc. Pour la génération suivante, le putsch de Pinochet au Chili, la révolution sandiniste au

Nicaragua, l'écrasement du Printemps de Prague qui confortera les militants dans leur refus du stalinisme, un élément majeur dans la LMR. Ce texte liminaire offre aussi une pertinente analyse sociologique des militants.

Puis l'ouvrage se divise en plusieurs chapitres thématiques. Le premier montre la grande diversité des trajectoires qui ont mené à l'adhésion à la LMR. Il en sera ainsi dans tout le livre, d'où la difficulté à en tirer des conclusions univoques. Ainsi les futurs membres peuvent provenir aussi bien de milieux modestes et avoir connu des difficultés économiques que de milieux «bourgeois». Relevons un fait intéressant: l'importance qu'a pu avoir

l'appartenance à un groupe religieux, comme la Jeunesse étudiante chrétienne ou autre cercle progressiste protestant. Chez tous et toutes, on constate une volonté marquée de s'opposer aux inégalités.

Le fait que le mouvement trotskiste ait une implantation mondiale (la 4e Internationale, malgré ses scissions internes successives...) a pu constituer un aiguillon: «*La qualité des débats et la dimension internationale de la réflexion ont incontestablement nourri mon enthousiasme.*» Beaucoup d'anciens membres disent avoir été positivement marqués par les cours théoriques, qui occupaient une place majeure dans la LMR, «*organisation fortement structurée, hiérarchisée, estudiantine et intello, avec examen d'entrée, période probatoire et langage hermétique*».

Sans refaire l'histoire événementielle du groupe trotskiste, le livre en rappelle l'origine immédiate: la stratégie «*entrisme-sortiste*» au sein du parti du Travail/POP concoctée par son gourou, l'expulsion d'un certain nombre de membres de ce parti et la fondation de la Ligue marxiste révolutionnaire, un nom qui relevait presque de la provocation...

Une large place dans l'ouvrage est consacrée à la cause féministe. Si celle-ci est officiellement défendue par la LMR, la réalité est assez différente. C'est l'un des points qui soulèvent le plus de critiques: relégation des

militantes à des tâches subalternes, propos souvent méprisants voire carrément «*machos*», incompréhension envers les revendications féminines souvent considérées par la hiérarchie (masculine) comme petites-bourgeoises. Un témoin relève «*la quasi-monopolisation de la parole par les hommes dans les débats internes et externes*». Si bien qu'un certain nombre de militantes se sentiront plus à l'aise dans le Mouvement de libération des femmes (MLF).

Appartenir à la LMR, c'était accepter - de plus ou moins bon gré - un militantisme épuisant, un «*activisme débridé*» qui avait «*de quoi donner le tournis*», du matin au soir et sept jours sur sept. Sur cette réalité, une grande majorité des témoins se prononce de manière très critique. Ces «*cadences effrénées du militantisme*» ont fini par en éloigner plus d'un! D'autant plus que cette hyperactivité militante, qui empêchait presque toute vie privée, s'accompagnait d'interdictions professionnelles, licenciements et autres formes de répression tel le fichage systématique. Sont dénoncés aussi *a posteriori* le «*sectarisme*» et le «*dogmatisme*» d'une organisation volontiers «*arrogante*», persuadée d'avoir toujours raison. Un autre objet de critique est le langage hermétique d'une presse (*La Brèche*) usant d'un «*jargon peu lisible pour les non-initiés*».

On peut percevoir dans de nombreux témoignages une

certaine déception, une amertume, voire une tristesse dues à la non-réalisation d'espoirs profondément enracinés. La fin des années 1970 est marquée par un recul du mouvement révolutionnaire mondial. Quant à la chute du capitalisme, que l'on avait pu croire imminente, avec trop d'optimisme, elle se fait attendre...

Le dernier chapitre se penche sur les suites de la LMR. Dans le parti socialiste ouvrier, «*où étaient les ouvriers?*», s'interroge l'une de ses actrices. Puis c'est, en 1988, l'implosion du PSO, plus ou moins remplacé aujourd'hui par SolidaritéS.

Le livre, qui fait preuve d'une remarquable capacité de remise en question, se termine cependant sur quelques notes positives. Qu'ont retenu les militantes et militants de leur passage dans la LMR/PSO? Quelles traces le mouvement a-t-il laissées en eux? D'abord cette organisation a fortement contribué à leur prise de conscience politique. Elle leur a inculqué une «*faculté de discernement*», leur a permis d'acquérir des «*outils mentaux*», leur a «*appris à s'exprimer*». Beaucoup ont prolongé leur engagement militant dans les syndicats, les législatifs communaux ou cantonaux, dans des organisations écologistes ou altermondialistes comme Attac, dans des mouvements féministes. Pour tous et toutes, malgré des déceptions voire des révoltes, le passage par la LMR/PSO fut une école de vie.

Crises économiques et néolibéralisme (1 / 3): l'austérité n'engendre pas la confiance

Est-ce vraiment si compliqué de lutter contre les crises?

Jean-Pierre Ghelfi - 23 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34038>

Dans un petit livre, [Pourquoi les crises reviennent toujours](#), Paul Krugman raconte une jolie histoire, qui illustre le fonctionnement complexe de l'économie. «*Ne fronchez pas les sourcils, écrit-il, c'est très sérieux.*»

Il s'agit d'une coopérative d'un genre particulier. Elle réunit quelque cent cinquante couples qui ont décidé de prendre en charge eux-mêmes la garde de leurs enfants. Pour s'assurer que chaque couple assure sa part de garde, chacun des coopérateurs se voit remettre des bons. Sans entrer dans les détails, le système prévoit qu'un couple reçoit des bons lorsqu'il assure une garde et en donne dans la situation inverse. Ce système d'échanges de bons a commencé par répondre aux besoins des coopérateurs.

A l'usage, une difficulté est progressivement apparue. Des couples qui n'avaient pas d'engagement particulier utilisaient leur temps libre pour assurer des gardes successives. Ils constituaient ainsi des réserves de bons qu'ils se proposaient d'utiliser à

d'autres occasions. Ce faisant, ces couples ont contribué à réduire le nombre de bons en circulation nécessaire au bon fonctionnement de la coopérative.

Comment remédier à cette situation? Certains responsables de la coopérative considéraient qu'il s'agissait d'un problème structurel qui pouvait être résolu par exemple en imposant à chaque coopérateur de sortir au moins deux fois par mois — avec les contrôles que cette option supposait. D'autres ont proposé de mettre davantage de bons en circulation. Ce point de vue a prévalu. L'effet fut magique, note Krugman. Avec davantage de bons à disposition, les couples ont cessé de craindre d'en manquer... et ils ont (re)commencé à sortir plus fréquemment.

Assainir le désordre monétaire

La leçon que Krugman tire de cette histoire? La coopérative n'a pas eu besoin d'enclencher un quelconque processus de réforme radicale, ni que les

couples assurent mieux la garde des enfants: «*Cela tenait uniquement à l'assainissement du désordre monétaire.*» Autrement dit, le fonctionnement de la coopérative, menacé par une récession, s'est rétabli grâce à une augmentation du volume de la monnaie en circulation.

Ce récit représente un modèle très simplifié du fonctionnement réel des économies. Il n'en permet pas moins de mettre le doigt sur la plus sérieuse des controverses qui opposent depuis bientôt un siècle les économistes comme les partis politiques: l'interventionnisme keynésien est-il ou non préférable au laisser-faire (néo)libéral?

Cette question mérite d'être discutée, non seulement dans l'hypothèse d'une nouvelle crise qui pourrait se produire au cours des prochaines années, mais aussi pour examiner rétrospectivement comment celle de 2007-2008 a été gérée. En particulier, les banques centrales ont-elles eu raison d'injecter massivement de l'argent dans le circuit

économique et pourraient-elles, le cas échéant, renouveler de telles opérations? (Ces questions qui feront l'objet d'un prochain article.)

La vision keynésienne, nourrie de l'étude de l'enchaînement des événements lors de la crise des années 1930, préconise deux mesures pour éviter qu'une récession tombe de mal en pis. D'une part augmenter la quantité de monnaie en circulation, d'autre part adopter des budgets publics déficitaires. Avec pour objectif de maintenir la demande des ménages et des entreprises, et éviter ainsi un effondrement de l'offre.

Une idée dangereuse

Dès 1930, alors que l'économie entrainait en récession et n'était pas (encore) en situation de crise, Keynes avait plaidé pour une augmentation massive de la monnaie en circulation. Il ne fut entendu par personne, car la doctrine dominante de l'époque était celle du libéralisme. Il faut laisser faire. Il ne faut surtout pas que l'Etat intervienne. Le problème se résorbera de lui-même. La lutte contre la récession passe donc par l'austérité.

Mark Blyth, dans [Austerity: the history of a dangerous idea](#), écrit (traduction personnelle): «L'austérité est une forme de déflation volontaire au cours de laquelle l'économie s'ajuste au travers de la réduction des salaires, des prix et des dépenses publiques, afin de restaurer la compétitivité, qui

est la mieux obtenue (prétendument) en réduisant les budgets publics, les dettes et les déficits. Cette manière de faire, disent ses partisans, rétablit la "confiance" puisque le gouvernement renonce à des investissements financés par des emprunts qui auraient siphonné tout les capitaux disponibles. Cette attitude permet aussi d'éviter d'accroître une dette publique déjà "trop" importante.»

Feu les Trente glorieuses

Comme on le sait, les thèses de Keynes se sont imposées, malheureusement après la crise. Les années d'après-guerre ont été keynésiennes. Les gouvernements sont devenus un tant soit peu interventionnistes. Ils ont présenté des budgets déficitaires lorsque la conjoncture le nécessitait. Keynes n'en est évidemment pas seul responsable, mais ce furent les «Trente glorieuses» (1945-1975).

Et puis progressivement, avec l'amélioration du niveau de vie de la population et aussi avec l'oubli progressif des maux que la crise et la guerre avaient engendrés, le libéralisme, toujours soutenu par les dirigeants des grandes entreprises et de la finance, est redevenu l'idéologie dominante, sous le terme de néolibéralisme — lequel n'a en fait rien de nouveau.

On relève depuis plusieurs années l'incroyable accroissement des inégalités. Il

n'en fut pas ainsi au cours des trois décennies de l'après-guerre qui ont vu les richesses créées mieux ou moins mal réparties entre les diverses catégories de la population.

Le retour du (néo)libéralisme, qui n'a pas pour vocation la promotion du vivre ensemble, ni celle de la communauté ou de la solidarité, a inversé cette évolution en réservant toujours plus la création de richesses aux classes les plus favorisées.

Aurions-nous besoin d'un nouveau Keynes?

Il est curieux, sinon désespérant, d'observer qu'à l'occasion de la crise financière de 2007-2008, considérée comme la plus grave depuis celle des années 30, on n'ait pas vu émerger un nouveau Keynes qui aurait présenté une autre lecture de ces dix dernières années, et proposé des alternatives aux règles du néolibéralisme redevenu dominant («*mainstream*»).

A moins, au fond, qu'il n'y ait pas vraiment besoin d'un nouveau Keynes. Son enseignement, pour l'essentiel, reste d'actualité. Le bon fonctionnement de la coopérative de *baby-sitting* soulève toujours les mêmes questions. Le problème n'est donc pas tant de disposer d'une nouvelle théorie que de parvenir à montrer l'inadéquation crasse du néolibéralisme et les injustices profondes qu'il engendre.

(A suivre)

Correction

Rédaction - 20 novembre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/34016>

Dans l'article [Les effets subtils de la péréquation financière et de la concurrence fiscale](#) (DP 2226), un mastic a rendu incompréhensible le troisième paragraphe après l'intertitre *Redistribution trop généreuse...* Voici la version corrigée en ligne mardi 20.11.2018 à 11h15:

La Confédération atténuera les effets de la réforme en augmentant la compensation annuelle des [charges socio-démographiques](#) (art. 9, al. 2bis) assumées par les cantons à relativement forte proportion de population urbaine. Cette augmentation sera de 80 millions en 2021 puis de 140 millions par an jusqu'en 2025, soit au total 640 millions, montant doublé pour mieux «atténuer» les conséquences de la réforme. Les 1'280 millions supplémentaires iront principalement dans les caisses des cantons de Genève, Zurich, Vaud et de Bâle-Ville.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

La CEDH est sauve, les droits populaires aussi

<https://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/svp-praesident-will-menschenrechtskonvention-kuendigen-126064068>

https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/clir/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=4&from_date=&to_date=&from_year=2012&to_year=2012&sort=relevance&insertion_date=&from_date_push=&top_subcollection_clir=bge&query_words=mandat+constitutionnel+dans+cadre+du+droit+international&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it_de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=40&highlight_docid=atf%3A%2F%2F139-l-16%3Afr&number_of_ranks=242&azaclir=clir

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20101128/index.html>

<https://www.initiative-de-limitation.ch/>

Le Pacte des Nations unies pour les migrations est conforme à l'intérêt de la Suisse

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2004/2004-12-09.html>

<http://www.gfmd.org/process/background>

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/politique-et-strategie/strategie-pour-le-devel>

oppement-durable-2016-2019.html

<http://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/actualite/informations-dfae.html/content/eda/fr/meta/news/2018/10/10/72452>

AVS 21: une consultation qui révèle des positions inconciliables

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/gesetzgebung/vernehmlassungen/ahv21.html>

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/medieninformationen/nsb-anzeigeseite-unter-aktuell.msg-id-71365.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33857>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33895>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33923>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a8>

<https://www.65nopeanuts.ch/>

Quand anciennes et anciens de la LMR se racontent

<https://antipodes.ch/librairie/1968-des-ann%C3%A9es-d-espoirs-detail>

<https://archives.aehmo.org/index.php/fonds-de-temoignages-dancien-ne-s-militant-e-s-de-la-ligue-maxiste-revolutionnaire-lmr>

Crises économiques et néolibéralisme (1 / 3): l'austérité n'engendre pas la confiance

<http://www.seuil.com/ouvrage/pourquoi-les-crises-reviennent-toujours-paul-krugman/9782757842010>

<https://global.oup.com/academic/product/austerity-9780199389445>

Correction

<https://www.domainepublic.ch/articles/33988>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2018/6629.pdf>